



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Édition du 8 juillet 2019

Semaine

OFSP-Bulletin 28/2019

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse, p.7

Impressum

ÉDITEUR

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne (Suisse)
www.bag.admin.ch

RÉDACTION

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne
Téléphone 058 463 87 79
drucksachen-bulletin@bag.admin.ch

IMPRESSION

Stämpfli AG
Wölflistrasse 1
CH-3001 Berne
Téléphone 031 300 66 66

ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE

OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne
Téléphone 058 465 5050
Fax 058 465 50 58
verkauf.zivil@bbl.admin.ch

ISSN 1420-4266

DISCLAIMER

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matière de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin :
www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin

Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses	4
Statistique Sentinella	6
Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse	7
Vol d'ordonnances	11

Déclarations des maladies infectieuses

Situation à la fin de la 26^e semaine (02.07.2019)^a

^a Déclarations des médecins et des laboratoires selon l'ordonnance sur la déclaration. Sont exclus les cas de personnes domiciliées en dehors de la Suisse et de la principauté du Liechtenstein. Données provisoires selon la date de la déclaration. Les chiffres écrits en gris correspondent aux données annualisées : cas/an et 100 000 habitants (population résidente selon Annuaire statistique de la Suisse). Les incidences annualisées permettent de comparer les différentes périodes.

^b Voir surveillance de l'influenza dans le système de déclaration Sentinella

^c N'inclut pas les cas de rubéole materno-fœtale.

^d Femmes enceintes et nouveau-nés.

^e Le nombre de cas de gonorrhée a augmenté en raison d'une adaptation de la définition de réinfection et n'est pas comparable à celui des éditions précédentes du Bulletin. Les déclarations pour le même patient arrivant à des intervalles d'au moins 4 semaines sont maintenant comptées comme cas séparés.

^f Syphilis primaire, secondaire ou latente précoce.

^g Les nombres de cas de syphilis ne sont plus comparables à ceux des éditions précédentes du Bulletin en raison d'une adaptation de la définition de cas.

^h Inclus les cas de diphtérie cutanée et respiratoire, actuellement il y a seulement des cas de diphtérie cutanée.

Maladies infectieuses:

Situation à la fin de la 26^e semaine (02.07.2019)^a

	Semaine 26			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Transmission respiratoire												
Haemophilus influenzae: maladie invasive	2 1.20	1 0.60	2 1.20	6 0.90	5 0.80	4 0.60	136 1.60	137 1.60	108 1.30	79 1.80	81 1.90	57 1.30
Infection à virus influenza, types et sous-types saisonniers^b	2 1.20	1 0.60		7 1.10	13 2.00	3 0.50	13700 160.80	15030 176.40	9451 110.90	13303 312.20	13621 319.70	7689 180.40
Légionellose	9 5.50	30 18.30	12 7.30	46 7.00	91 13.90	50 7.60	523 6.10	593 7.00	381 4.50	225 5.30	269 6.30	166 3.90
Méningocoques: maladie invasive		1 0.60	1 0.60	1 0.20	3 0.50	4 0.60	47 0.60	51 0.60	60 0.70	21 0.50	37 0.90	41 1.00
Pneumocoques: maladie invasive	10 6.10	10 6.10	8 4.90	42 6.40	39 6.00	39 6.00	883 10.40	989 11.60	964 11.30	585 13.70	668 15.70	624 14.60
Rougeole				2 0.30	1 0.20		227 2.70	62 0.70	92 1.10	203 4.80	24 0.60	66 1.60
Rubéole^c								2 0.02	1 0.01		2 0.05	1 0.02
Rubéole, materno-fœtale^d												
Tuberculose	9 5.50	6 3.70	18 11.00	28 4.30	50 7.60	46 7.00	443 5.20	535 6.30	603 7.10	229 5.40	299 7.00	298 7.00
Transmission féco-orale												
Campylobactériose	168 102.50	186 113.50	204 124.50	582 88.80	696 106.20	707 107.80	7678 90.10	7255 85.10	7541 88.50	3021 70.90	3017 70.80	2984 70.00
Hépatite A	3 1.80	2 1.20	2 1.20	13 2.00	6 0.90	17 2.60	102 1.20	90 1.10	82 1.00	39 0.90	41 1.00	64 1.50
Hépatite E	1 0.60			10 1.50	6 0.90		106 1.20	30 0.40		63 1.50	30 0.70	
Infection à E. coli entérohémorragique	15 9.20	21 12.80	23 14.00	217 33.10	63 9.60	64 9.80	1024 12.00	763 9.00	528 6.20	501 11.80	318 7.50	255 6.00
Listériose	2 1.20	2 1.20		5 0.80	4 0.60		42 0.50	52 0.60	40 0.50	17 0.40	29 0.70	21 0.50
Salmonellose, S. typhi/paratyphi				1 0.20	2 0.30	3 0.50	21 0.20	27 0.30	19 0.20	11 0.30	12 0.30	7 0.20
Salmonellose, autres	22 13.40	23 14.00	26 15.90	98 15.00	96 14.60	109 16.60	1475 17.30	1879 22.00	1502 17.60	551 12.90	555 13.00	508 11.90
Shigellose	2 1.20	5 3.00	3 1.80	9 1.40	23 3.50	14 2.10	241 2.80	167 2.00	155 1.80	84 2.00	92 2.20	66 1.60

	Semaine 26			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Transmission par du sang ou sexuelle												
Chlamydieuse	210 128.10	211 128.80	230 140.30	864 131.80	896 136.70	905 138.10	11367 133.40	11066 129.80	11007 129.20	5774 135.50	5559 130.50	5593 131.30
Gonorrhée ^e	80 48.80	42 25.60	53 32.30	299 45.60	231 35.20	188 28.70	3463 40.60	2639 31.00	2467 29.00	1841 43.20	1316 30.90	1235 29.00
Hépatite B, aiguë		1 0.60			3 0.50	2 0.30	26 0.30	43 0.50	33 0.40	11 0.30	19 0.40	11 0.30
Hépatite B, total déclarations	13	23	24	76	112	91	1129	1248	1242	568	643	592
Hépatite C, aiguë			2 1.20		3 0.50	3 0.50	22 0.30	36 0.40	38 0.40	11 0.30	18 0.40	22 0.50
Hépatite C, total déclarations	8	37	27	63	113	116	1096	1396	1381	515	710	695
Infection à VIH	4 2.40	8 4.90	9 5.50	39 6.00	33 5.00	45 6.90	415 4.90	422 5.00	507 6.00	214 5.00	206 4.80	251 5.90
Sida		3 1.80	3 1.80	1 0.20	5 0.80	6 0.90	75 0.90	72 0.80	82 1.00	31 0.70	34 0.80	44 1.00
Syphilis, stades précoces ^f		17 10.40		10 1.50	58 8.80		553 6.50	294 3.40		271 6.40	294 6.90	
Syphilis, total ^g		21 12.80	17 10.40	16 2.40	80 12.20	60 9.20	810 9.50	946 11.10	906 10.60	365 8.60	468 11.00	491 11.50
Zoonoses et autres maladies transmises par des vecteurs												
Brucellose	1 0.60			2 0.30			9 0.10	5 0.06	8 0.09	5 0.10	1 0.02	5 0.10
Chikungunya			3 1.80			4 0.60	23 0.30	9 0.10	23 0.30	20 0.50	2 0.05	11 0.30
Dengue	1 0.60	1 0.60	1 0.60	8 1.20	5 0.80	6 0.90	173 2.00	171 2.00	181 2.10	96 2.20	94 2.20	77 1.80
Encéphalite à tiques	18 11.00	36 22.00	10 6.10	53 8.10	92 14.00	44 6.70	302 3.50	346 4.10	205 2.40	83 2.00	156 3.70	79 1.80
Fièvre du Nil occidental												
Fièvre jaune								1 0.01			1 0.02	
Fièvre Q	1 0.60	4 2.40		13 2.00	5 0.80	3 0.50	90 1.10	48 0.60	37 0.40	65 1.50	28 0.70	19 0.40
Infection à Hantavirus							1 0.01	1 0.01	3 0.04			
Infection à virus Zika						3 0.50		12 0.10	33 0.40		3 0.07	7 0.20
Paludisme	6 3.70	4 2.40	10 6.10	13 2.00	18 2.80	31 4.70	277 3.20	326 3.80	324 3.80	134 3.10	150 3.50	163 3.80
Trichinellose								1 0.01				
Tularémie		4 2.40	3 1.80	2 0.30	18 2.80	15 2.30	103 1.20	140 1.60	76 0.90	30 0.70	48 1.10	39 0.90
Autres déclarations												
Botulisme			1 0.60			1 0.20			3 0.04			2 0.05
Diphthérie ^h							5 0.06	2 0.02	3 0.04			
Maladie de Creutzfeldt-Jakob							22 0.30	14 0.20	18 0.20	8 0.20	5 0.10	10 0.20
Tétanos												

Statistique Sentinella

Données provisoires

Sentinella :

Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 28.06.2019 et incidence pour 1000 consultations (N/10³)
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	23		24		25		26		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 ³	N	N/10 ³						
Suspicion d'influenza	4	0.3	3	0.3	1	0.1	0	0	2	0.2
Oreillons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coqueluche	3	0.2	1	0.1	0	0	3	0.3	1.8	0.2
Piqûre de tiques	29	2.4	16	1.5	26	2.2	22	1.9	23.3	2.0
Borréliose de Lyme	12	1.0	9	0.8	11	0.9	11	1.0	10.8	0.9
Herpès Zoster	10	0.8	4	0.4	7	0.6	4	0.4	6.3	0.6
Néuralgie post-zostérienne	2	0.2	1	0.1	1	0.1	0	0	1	0.1
Médecins déclarants	148		153		149		139		147.3	

Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse

2 juillet 2019 – La saison, pendant laquelle les tiques sont particulièrement actives, s'étend de mars à novembre. A partir d'avril jusqu'en octobre, l'OFSP publie durant les premières semaines du mois un rapport de la situation indiquant le nombre de cas de méningo-encéphalite verno-estivale (FSME) et une estimation des consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique ou en cas de borréliose.

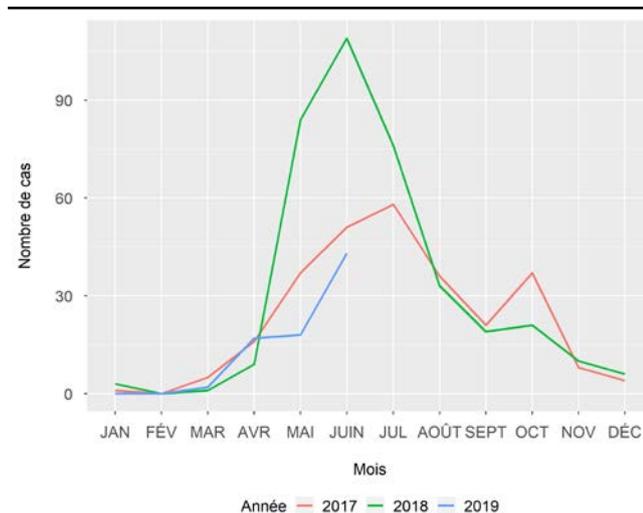
Ce rapport permet à l'OFSP d'informer et de sensibiliser le public. Les personnes intéressées peuvent se renseigner également auprès de l'OFSP et par l'application mobile tiques qui bénéficie du soutien de l'OFSP.

Nombre de méningo-encéphalites verno-estivales

L'OFSP surveille la FSME au moyen du système de déclaration obligatoire des maladies infectieuses. On dispose ainsi du nombre exact de cas et d'informations relatives au statut vaccinal et à l'exposition. La FSME est une maladie soumise à déclaration obligatoire depuis 1988.

Le nombre mensuel de cas de FSME évolue pendant la saison chaude par vagues et illustre le caractère saisonnier de cette épidémie. Il fluctue considérablement en cours de saison et d'une saison à l'autre (figure 1). 43 cas ont été enregistrés au cours du mois de juin.

Figure 1
Nombre de cas de FSME par mois, en cours de saison, comparaison 2017-2019 (2019 : situation fin juin)



Le nombre de cas, cumulé depuis janvier d'une année civile jusqu'au mois précédant le rapport, fluctue aussi considérablement d'année en année (figure 2). Depuis 2000, entre 24 et 206 cas ont été déclarés pendant cette période. Jusqu'à la fin du mois de juin de l'année en cours, 80 cas ont été enregistrés (figure 2). Cela est conforme à la valeur moyenne pluriannuelle.

Figure 2
Nombre de cas de FSME, cumulé depuis le début de l'année, comparaison 2000-2019 (2019 : situation fin juin)

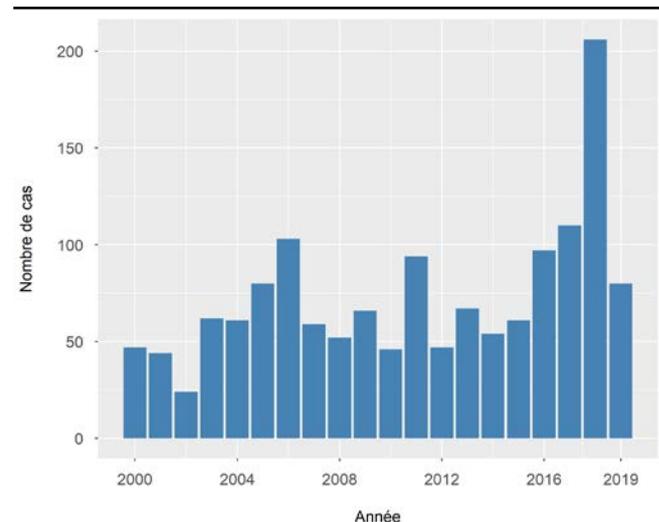
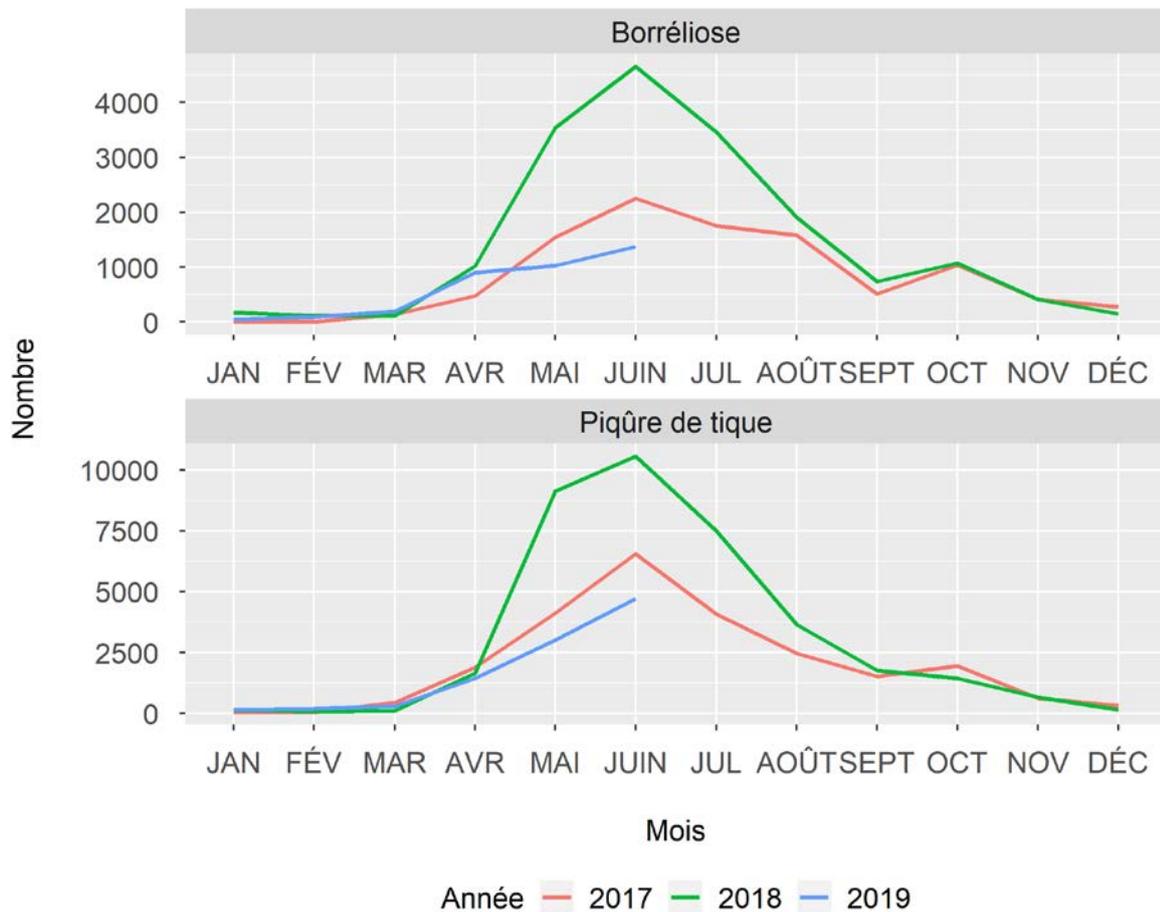


Figure 3

Estimation du nombre de consultations médicales en cas de borréliose de Lyme et à la suite d'une piqûre de tique, par mois en cours de saison, comparaison 2017-2019 (2019 : situation fin juin)

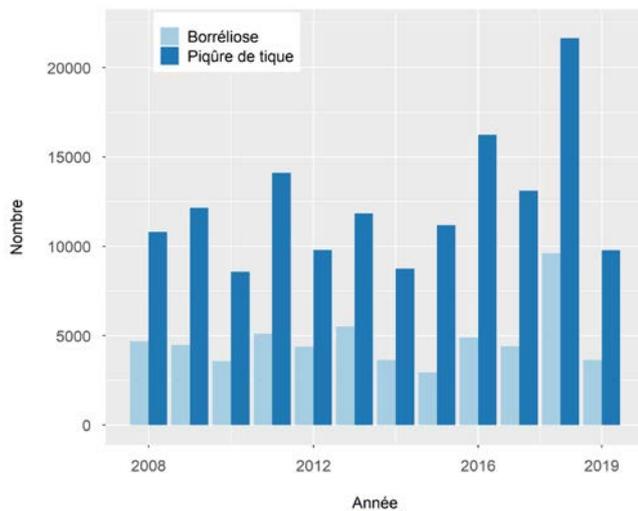


Nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique ou pour un cas de borréliose

En raison de leur fréquence, l'OFSP recense les cas de piqûre de tique et de borréliose (appelée également maladie de Lyme) dans le système de déclaration Sentinella. Le système de déclaration Sentinella est constitué d'un réseau de médecins de premier recours qui déclarent chaque semaine leurs observations à l'OFSP sur une base volontaire. Le système comptabilise non pas le nombre de cas, mais le nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique et de borréliose. Les données sont extrapolées pour l'ensemble de la Suisse. Des données sont disponibles pour les deux thématiques depuis 2008.

Le nombre mensuel de consultations médicales pour des piqûres de tique ou des cas de borréliose évolue par vagues pendant la saison chaude et illustre le caractère saisonnier de ces observations. Il présente d'importantes fluctuations en cours de saison et en comparaison pluriannuelle (figure 3).

Figure 4
Estimation du nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique et en cas de borréliose, données cumulées depuis le début de l'année, comparaison 2008-2019 (2019 : situation fin juin)



De janvier à fin juin 2019, on estime à 9800 le nombre de consultations médicales pour une piqûre de tique et à 3600 celui des cas de borréliose aiguë (figure 4). Ces valeurs sont similaires à la moyenne pluriannuelle de ces indicateurs.

Evaluation de la situation épidémiologique

Les données publiées dans le rapport de situation pour les piqûres de tique et la borréliose amènent les remarques suivantes :

- L'extrapolation des cas de borréliose ne concerne que les cas aigus (érythème migrant et lymphocytome borrélien). Les formes chroniques de borréliose de Lyme sont déclarées, mais ne sont pas comprises dans les données du rapport de situation, qui vise exclusivement à mettre en évidence les nouveaux cas, qui se sont déclarés pendant la saison concernée.
- Le nombre de consultations médicales en raison de piqûre de tique est généralement supérieur au nombre de consultations à la suite d'une borréliose. Il peut toutefois arriver que le nombre de cas de borréliose soit plus élevé que celui de piqûres de tique. Cela est vraisemblablement dû au fait que la moitié seulement des patients atteints d'une borréliose aiguë se souviennent avoir été piqués par une tique.

L'estimation du nombre de piqûres de tique et celle du nombre de borréliose, ainsi que les cas de FSME correspondent aux valeurs moyennes des années précédentes. Veuillez observer nos recommandations concernant la manière de se protéger contre les piqûres de tique sur la page Méningo-encéphalite à tiques (FSME) ou Borréliose A-Z

(<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/krankheiten-im-ueberblick/zeckenuebertragene-krankheiten.html>).

Contact

Office fédéral de la santé publique
 Unité de direction Santé publique
 Division Maladies transmissibles
 Téléphone: 058 463 87 06



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Une campagne conjointe de l'OFSP, des cantons et des ONG,
financée par le fonds de prévention du tabagisme.

**JULIE A ARRÊTÉ DE FUMER.
VOUS AUSSI, VOUS POUVEZ LE FAIRE.**

La ligne stop-tabac vous aide à arrêter :

0848 000 181*



**S M O K E
FREE**

Je suis plus forte.

Lorsque les parents fument, les enfants ont tendance à les imiter en grandissant. Faites le premier pas pour arrêter de fumer et montrez le bon exemple. Les professionnels de la ligne stop-tabac vous aident dans votre démarche.

* 8 ct./min. depuis une ligne fixe

smokefree.ch

Vol d'ordonnances

Swissmedic, Stupéfiants

Vol d'ordonnances

Les ordonnances suivantes sont bloquées

Canton	N° de bloc	Ordonnances n°s
Bâle-Ville		7534280
Zurich		7523069 - 7523075

OFSP-Bulletin
OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne

P.P.

CH-3003 Bern
Post CH AG

OFSP-Bulletin

Semaine
28/2019